



Droit d'une auxiliaire de vie

Par **minaminet**, le **16/01/2008** à **16:02**

bonjour, rnmon grand pere est dans une maison médicale et une des employée (qui est la depuis 3 mois) viens de se voir versé par mon grand pere, pour 10000 euros de "cadeaux".rnil a fait ca de son plein gré en nous disant que c'est une gentille fille et qu'elle a bcp de soucis.rnor mon grand pere commence a etre un peu senil.rnle directeur de la maison ayant été mis au courant, il a fait ce qu'il fallait, mais ma famille souhaiterai savoir si il existe une loi indiquant qu'une employée n'a pas le droit d'accepter de l'argent d'un patient.rnon trouve pas ca tres honnête d'accepter une telle somme et on voudrai savoir quel recours on peut avoir sachant qu'il lui a donné de son plein gré.rnn'est ce pas ca qu'on appelle profiter d'une personne faible?rnmerci de votre réponse et j'espere que vous pourrez nous éclairer.rnmelle gougeon